



Église évangélique réformée
de Suisse

Discours de la présidente de l'Église évangélique réformée de Suisse

à l'occasion du Synode d'automne, 8–9 novembre 2021, Rathaus, Berne

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers synodales,
Chères et chers collègues du Conseil,
Mesdames et Messieurs les représentantes et représentants du monde œcuménique,

Comme l'a déjà annoncé la présidente du Synode, nous attendons aujourd'hui un visiteur venant du Palais fédéral en la personne de M. le Conseiller fédéral Ignazio Cassis, qui sera accompagné de son hôte officiel, le cardinal Pietro Parolin, Secrétaire d'État du Vatican.

Peut-être vous interrogez-vous : quel est le sens de cette visite ? Quel est le rapport entre le Synode réformé et une visite d'État du Vatican ? Pour replacer cette visite dans son contexte, je reviens brièvement au point de l'ordre du jour « Message de la présidente ».

Je ne remonterai pas à Adam et Ève, mais permettez-moi de faire un petit retour au dix-neuvième siècle.

Le dix-neuvième siècle est connu pour avoir été une période mouvementée en matière de relations entre l'Église et la collectivité. La période dite de la Régénération, qui a commencé en 1830 avec des assemblées populaires, a donné naissance dans beaucoup de cantons à des modèles gouvernementaux démocratiques libéraux et un peu plus tard, à l'État fédéral. Le modèle devait être fondé sur la démocratie et les droits humains, c'est-à-dire aussi sur la liberté de conscience et la liberté religieuse. Le processus a aussi été douloureux pour les Églises réformées cantonales qui, tout comme l'Église catholique, ont perdu de leur influence dans la société – pensons à l'instruction qui est passée des mains des pasteurs à celles des laïques.

L'Église catholique romaine, mais aussi les Églises réformées, en particulier de Suisse romande, ont eu le sentiment que beaucoup des décisions politiques prises par les gouvernements libéraux-radicaux étaient excessives. Les conflits n'ont pas pu être évités et ils ont débouché sur la fondation d'Églises protestantes à Genève, dans le canton de Vaud et à Neuchâtel. Mais en même temps, ces Églises n'ont pu être fondées qu'une fois que l'État avait garanti à toutes les citoyennes et à tous les citoyens la liberté de conscience et de religion, qui incluait par exemple la liberté d'épouser quelqu'un d'une autre confession. Avec le temps, la conviction s'est imposée jusque dans les cercles conservateurs des Églises réformées que la démocratie, la liberté de conscience et la liberté religieuse servent en fin de compte la cause de l'Évangile. Beaucoup y ont vu pour ainsi dire un signe de la main de Dieu : l'exercice de la véritable foi chrétienne en toute liberté n'est possible que dans ces conditions.

Les papes du dix-neuvième siècle ont considéré les choses encore différemment. En 1832, dans son encyclique « Mirari vos », le pape Grégoire XVI s'est exprimé ouvertement et en termes très clairs contre des articles fondamentaux des droits humains : l'exigence de la liberté de conscience était une « maxime fausse » et un « délire ». Après lui, toute une série de ses successeurs, y compris Pie IX, sont allés dans le même sens. Cependant, le Conseil fédéral, lui, a décidé de maintenir résolument les valeurs de la démocratie libérale, sans exception confessionnelle. Il a

expulsé le nonce en résidence à Lucerne, après que le pape Pie IX avait émis des critiques virulentes à l'égard du Conseil fédéral : les « discriminations subies par l'Église » auraient « bouleversé tout ordre et sapé jusqu'aux fondements de la constitution de l'Église du Christ »¹, signalait-il dans son encyclique « Etsi multa luctuosa » de 1873.

En l'occurrence, je dois avouer que je me félicite que le Conseil fédéral ait décidé de maintenir résolument les valeurs de la démocratie libérale, sans exception confessionnelle. Suite à une telle décision, il était cohérent que l'on fasse progressivement accéder des catholiques aux responsabilités gouvernementales et ensuite, une fois la situation tassée, que les relations diplomatiques avec le Saint-Siège reprennent.

On était en 1920, qui est donc aussi l'année où la Fédération des Églises protestantes de Suisse a été fondée. La nouvelle nonciature a quitté la catholique Lucerne pour s'installer dans la ville fédérale. L'un des motifs de ce rapprochement était de nature pratique et non pas idéologique : après la Première Guerre mondiale, il fallait coordonner l'engagement commun en faveur des soldats prisonniers allemands et français qui souffraient de tuberculose.

Le Conseil fédéral a renoncé d'emblée et en toute connaissance de cause à la réciprocité, par crainte « de provoquer des luttes confessionnelles dans certaines régions de notre pays »². La Suisse n'est représentée auprès du Saint-Siège que depuis 1991, et elle l'a d'abord été au sein d'une mission spéciale, ce qui signifie que la fonction était occupée par un ambassadeur qui n'était pas accrédité au Saint-Siège. Lors de sa réunion du premier octobre de cette année, le Conseil fédéral a décidé de franchir le dernier pas et d'accréditer une ambassade au Saint-Siège.

La visite du secrétaire d'État du Vatican est un événement qui marque d'une part le centenaire de la reprise des relations, d'autre part la déclaration d'intention des deux parties d'accréditer une ambassade de la Confédération auprès du Saint-Siège.

Mais vous me direz que je n'ai toujours pas répondu à la question de départ : quel est le rapport entre le Synode réformé et nos hôtes œcuméniques ?

En 1991, quand le Conseil fédéral a envoyé un ambassadeur à Rome en mission extraordinaire dans le contexte de l'affaire de l'évêque Wolfgang Haas, il estimait (je cite la décision du Conseil fédéral de 1991) que « les expériences du passé proche montrent que [...] la réalité suisse ne parvient à Rome que selon la perception du nonce. » Si je comprends bien la décision du Conseil fédéral de 1991, un ambassadeur auprès du Saint-Siège a donc pour mission de défendre la réalité helvétique auprès du Saint-Siège.

Ce qui était une réalité en 1991 reste toujours vrai et important aujourd'hui : quand un ambassadeur est accrédité au Vatican, il doit aussi y représenter la réalité suisse. Or, la réalité religieuse helvétique est marquée par la cohabitation œcuménique des deux grandes confessions chrétiennes, l'Église catholique romaine et l'Église évangélique réformée. Elle est aussi marquée par une étroite collaboration œcuménique de presque toutes les confessions chrétiennes au sein de la Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse. Les communautés religieuses reconnues de droit public s'appuient sur des structures démocratiques synodales : l'Église catholique romaine s'appuie conjointement sur la Conférence des évêques et la Conférence centrale catholique romaine ; dans l'Église catholique-chrétienne, le Synode national constitue l'organe suprême ; et l'Église évangélique réformée repose sur une structure synodale depuis ses origines. Depuis la Réforme, l'Église et l'État se sont mutuellement inspirés pour faire évoluer la culture parlementaire.

¹ Cf. l'interview sur le site du DFAE dans laquelle Lorenzo Planzi explique la rupture des relations diplomatiques par le Conseil fédéral «La diplomatie officielle apparaît comme étant non pas suisse ou romaine, mais plutôt européenne» (admin.ch).

² <https://dodis.ch/6680> et <https://dodis.ch/6681>.

Tant le Synode protestant réformé ici, au Rathaus de Berne, que le Synode national catholique-chrétien et l'assemblée des membres de la Conférence centrale catholique romaine sont hautement symboliques de la réalité suisse. Des chrétiennes et les chrétiens de tous milieux professionnels, consacrés ou non, ordonnés ou non, hommes ou femmes, jeunes ou moins jeunes, prennent des décisions démocratiquement pour l'avenir de l'Église. À mon avis, l'ADN de ce modèle de réussite contient tout autant de suissitude que celui de la bien plus célèbre Garde suisse.

C'est pourquoi je me réjouis que le Conseiller fédéral et son visiteur officiel, mais aussi nos Églises partenaires œcuméniques, aient répondu favorablement à mon invitation et que la rencontre interconfessionnelle puisse se dérouler ici, à l'occasion d'un synode. Ici, nous pouvons montrer à cette occasion ce qui nous distingue en tant qu'Églises implantées en Suisse. Je remercie les représentantes et les représentants du monde œcuménique d'avoir eux aussi accepté l'invitation.

Pour conclure, encore quelques mots sur les fonctions de Monseigneur Parolin : Pietro Parolin est un cardinal de la curie catholique romaine, qui appartient au corps diplomatique du Saint-Siège et exerce les fonctions de Secrétaire d'État du Vatican depuis octobre 2013. Depuis 2014, il est membre du Conseil des cardinaux qui a été créé pour conseiller le pape François sur la direction de l'Église universelle. Précédemment, il était déjà engagé dans les services diplomatiques du Saint-Siège depuis 1986, entre autres au Nigeria, au Mexique et au Venezuela. Après le pape, le cardinal Parolin est l'homme le plus puissant du Vatican et il est le plus proche collaborateur de François : il coordonne la Secrétairerie d'État et ses trois Sections, Affaires générales, Relations avec les États et Personnel diplomatique.

C'est une joie de l'accueillir avec le ministre des affaires étrangères et je regrette déjà que l'agenda serré du cardinal et du Conseiller fédéral n'ait pas permis de prévoir un temps d'échange personnel autour d'un apéritif que nous aurions été ravis d'organiser.